

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

PROJET DE RÈGLEMENT 26-414 :

Projet de règlement modifiant le

Règlement de zonage numéro 23-372

PROJET DE RÈGLEMENT 26-414 :

CONSIDÉRANT QUE des imprécisions ont été remarquées dans le cadre de l'application des différents règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux dispositions relatives à des sujets divers des règlements d'urbanisme doivent être apportées afin d'améliorer leur application et de minimiser les interprétations possibles ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées afin d'améliorer l'efficacité de l'application des règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux dispositions relatives à des sujets divers des règlements d'urbanisme doivent être apportées afin d'uniformiser leur application sur le territoire des municipalités des MRC de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications aux dispositions relatives à des sujets divers des règlements d'urbanisme n'ont pas pour but de rendre plus restrictif les dispositions dont font objet les modifications.

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse ce qui suit :

Article 1

L'article 24 est modifié par le remplacement de la définition « Habitation multifamiliale », par ce qui suit :

Habitation multifamiliale

Habitation comprenant 3 unités ou plus d'habitation se partageant généralement une entrée commune.

Article 2

L'annexe J est modifié par l'ajout d'une mention d'article complémentaire issu du règlement de zonage dans la grille de spécification de la zone 200-HA, inscrit comme suit :

Art. 33 : Activités agricoles réduites concernant les animaux d'élevage

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ le _____.

Maire

Directrice générale

AVIS DE MOTION le : 12 août 2026

PREMIER PROJET adopté le : 12 août 2026

Transmission du premier projet à la MRC de Bellechasse le : 13 août 2026

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION affiché _____ et publié dans le journal « **NOM DU JOURNAL** » **MOIS 2026**, distribué le _____;
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION le 2 septembre 2026

DEUXIÈME PROJET adopté le _____;
Transmission du deuxième projet à la MRC de Bellechasse le _____;

ADOPTION du règlement le _____;
Transmission à la MRC de Bellechasse pour vérification de conformité au schéma révisé le _____;
Réception du certificat de conformité de la MRC de Bellechasse le _____;

AVIS PUBLIC ET ENTRÉE EN VIGUEUR le _____.

La directrice générale,

LYNDA ROUTHIER